

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE PAROISSE DE SAINT-HILARION  
MRC DE CHARLEVOIX**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 9 NOVEMBRE 2015**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Paroisse de Saint-Hilarion tenue le 9 novembre 2015 à 19h30, à l'endroit habituel des sessions à laquelle il y avait quorum sous la présidence de monsieur le maire Renald Marier.

Présents :

Mme Stella Tremblay  
M. Réjean Tremblay  
M. Benoît Bradet  
M. Charles-Henri Gagné  
M. Steeve Tremblay  
M. Matthieu Girard

Sont également présentes : la secrétaire d'assemblée Madeleine Tremblay, directrice générale et secrétaire-trésorière ainsi que Nathalie Lavoie, directrice adjointe et secrétaire-trésorière adjointe.

**ORDRE DU JOUR**

1. Mot de bienvenue et constatation de quorum;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 octobre 2015;
4. Adoption des comptes à payer du mois d'octobre 2015;
5. Factures à payer non inscrites dans la liste des comptes à payer du mois;
6. Rapport du maire 2015;
7. Dépôt des états comparatifs;
8. Dépôt des intérêts pécuniaires;
9. Adoption du règlement numéro 402;
10. Engagement de madame Nadine Perron permanente;
11. Adoption du Calendrier de séances pour l'année 2016;
12. Acceptation de la soumission pour échantillonnage et caractérisation des boues;
13. Acceptation du nouveau trajet pour les Quads;
14. Subvention naissance;
15. Engagement des employés pour la patinoire;
16. Engagement d'un employé pour le refuge;
17. Entretien de pistes de ski de fond;
18. Demande de l'OPP;
19. Formation WEB PG Solutions pour Nathalie Lavoie, adjointe;
20. Acceptation pour dépenses de l'entrepôt du garage;
21. Rapport des taxes impayées;
22. Nommer un responsable de la Politique familiale;
23. Acceptation de la soumission pour le Plan d'intervention;
24. Demande de MONCHARLEVOIX.NET;
25. Demande de commandite Opération Nez rouge;
26. Party de Noël ;
27. Installation d'une borne de recharge régulière;
28. Paiement final pour l'entreprise Jocelyn Harvey Entrepreneur Inc.;
29. Facture de DDA Sports;

- 30. Vœux des fêtes;
- 31. Acceptation des conditions particulières du renouvellement d'assurance pour 2016;
- 32. Courrier;
  - 32.1 Demande de garantie d'approvisionnement pour Produits forestiers Résolu (Scierie Saint-Hilarion);
- 33. Affaires nouvelles;
  - 33.1- Réunion à la MRC de Charlevoix pour la directrice générale le 8 décembre 2015;
  - 33.2- Demande de M. Gérald Pilote;
- 34. Période de questions;
- 35. Levée de l'assemblée.

#### **1- MOT DE BIENVENUE ET CONSTATATION DU QUORUM**

---

À 19h30, Monsieur le Maire Renald Marier, président de l'assemblée, ayant constaté le quorum, procède à l'ouverture de la séance ordinaire par un mot de bienvenue.

**2015-11-01**

#### **2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

Il est proposé par Benoît Bradet et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

**2015-11-02**

#### **3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 OCTOBRE 2015**

---

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 octobre 2015;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Steeve Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 13 octobre 2015.

**2015-11-03**

#### **4- ADOPTION DES COMPTES À PAYER DU MOIS D'OCTOBRE 2015**

---

Il est proposé par Matthieu Girard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** les comptes à payer pour un montant 109 286.99\$ (journal des achats # 1075, journal des déboursés # 826-827, chèques # 11931 à 11981, prélèvements # 213 à 220) sont acceptés tel que rédigés et communiqués et le conseil en autorise les paiements.

**QUE** les comptes déjà payés pour un montant 23 622.73\$ (journal des achats 1071-1072, journal des déboursés # 818-819-820, chèques # 11920 à 11928, prélèvements # 207 à 212) et les salaires nets pour un montant 22 411.73\$, dépôts # 503668 à 503721), sont acceptés.

### **Certificat de crédit**

Je soussignée Madeleine Tremblay, directrice générale, certifie sous mon serment d'office que la municipalité de la Paroisse de Saint-Hilarion dispose de crédits suffisants pour voir au paiement des sommes engagées et énumérées ci-haut.

\_\_\_\_\_  
Madeleine Tremblay, directrice générale

2015-11-04

### **5- FACTURES À PAYER NON INSCRITES DANS LA LISTE DES COMPTES DU MOIS**

---

Il est proposé par Benoît Bradet et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil municipal autorise le paiement des factures suivantes :

IT Cloud Solutions (backup en ligne)			78.07 \$
Solo Mobile			34.95 \$
Bell Mobilité			116.31 \$
Bell Canada	272.59 \$		
	<u>84.64 \$</u>		357.23 \$
			<u>586.56 \$</u>

2015-11-05

### **6- RAPPORT DU MAIRE 2015**

---

Il est proposé par Réjean Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le Rapport du Maire 2015 est adopté et qu'une copie soit transmise à chaque résidence de Saint-Hilarion.

### **MUNICIPALITÉ DE SAINT-HILARION**

#### **RAPPORT DU MAIRE POUR L'ANNÉE 2015**

En tant que maire de la municipalité de Paroisse de Saint-Hilarion, j'ai le plaisir de vous présenter le Rapport du maire 2015.

Selon les lois régissant les municipalités, je vous présente les résultats de l'exercice financier se terminant au 31 décembre 2014 ainsi que les réalisations 2015 et les orientations financières pour l'année 2016.

Résultats présentés dans le Rapport financier 2014 par la firme Aubé Ancil Pichette et Associés.

#### **ETAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 31 DÉCEMBRE 2014**

##### **ACTIFS FINANCIERS**

Encaisse	108 963 \$
Placements temporaires	542 304
Débiteurs	<u>368 207</u>
	<b>1 019 474</b>

**PASSIFS**

Créditeurs et charges à payer	184 234
Revenus reportés	15 476
Dettes à long terme	<u>3 185 125</u>
	<b>3 384 835</b>

**ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) (2 365 361)****ACTIFS NON FINANCIERS**

Immobilisations	6 238 251
Stocks fournitures	37 949
Autres actifs non financiers	<u>45 953</u>

**6 322 153****EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ 3 956 792**Surplus de l'exercice **174 388****Réalisations 2015 :**

1. Remplacement du tuyau d'égout qui relie le chemin Principal à la route 138 a été réalisé. Le coût de ses travaux fait partie de la subvention TECQ ;
2. Mise à niveau de la salle de quilles des Loisirs Saint-Hilarion inc. et implantation d'un gym pour le bien-être de notre population (Subvention du Pacte rural de la MRC de Charlevoix) et de la Municipalité;
3. Refaire la toiture des Loisirs Saint-Hilarion inc. dont une subvention de 25 000 \$ obtenue au Programme nouveaux horizons pour les aînés (PNHA) et le reste subventionné par la Municipalité ;
4. Le Schéma de couverture de risque a été une priorité pour nous en 2015, une entente salariale a été négociée avec les pompiers;
5. Les lumières de rues ont été converties au DEL grâce à une subvention d'Hydro-Québec pour une meilleure rentabilité ;
6. Un abri pour tables de pique-nique a été construit au terrain de jeux dans le cadre d'une subvention du Pacte rural 2014-2015 ;
7. Les rues du Développement de la Montagne ont été asphaltées ;
8. Au niveau des routes locales, on a reçu une subvention de 50 000 \$ au Programme (PARRM).
9. Ajout d'un bureau à l'édifice municipal ;

### **Projections 2016**

1. Le développement résidentiel demeure une priorité pour les membres du conseil municipal ;
2. Les routes seront améliorées suite au Programme PIIRL et une subvention obtenue de 60 000 \$ sur trois ans au Programme PARRM ;
3. Les infrastructures de la route 138 (aqueduc, égout) seront négociées avec le MAMOT et le MTQ ;
4. La continuité de la réfection des infrastructures (aqueduc, égout) sur le chemin Cartier sud, suite à la subvention restante dans le cadre du Programme TECQ ;
5. L'amélioration des Loisirs Saint-Hilarion inc. est en attente d'une subvention au Programme Fédéral (PIC 150) et Provincial (Programme de soutien des installations sport et récréatives) ;
6. La vidange des bassins à l'Usine des eaux usées se fera au printemps 2016 ;
7. Le Schéma de couverture de risques reste à maintenir ;
8. L'éclairage du Développement de la Montagne à améliorer ;
9. La mise à niveau des fosses septiques dans les zones non desservies par le réseau ;
10. La climatisation des bureaux municipaux pour le confort des employés ;
11. Prolongement du service d'eau pour permettre la construction de quatre nouvelles résidences sur le chemin Principal est ;
12. Continuer d'améliorer le terrain de jeux.

En terminant, je veux remercier tous les membres du conseil municipal pour leur grand dévouement.

Je remercie mesdames Madeleine Tremblay, directrice générale et secrétaire-trésorière et Nathalie Lavoie, directrice générale et secrétaire-trésorière, adjointe, ainsi que Nadine Perron, nouvellement embauchée, pour leur entière collaboration.

Je remercie également tous les employés municipaux qui travaillent afin de maintenir tous les services de la municipalité au meilleur niveau possible, dont monsieur Henri Bilocq et son équipe pour le dévouement et la promptitude à répondre aux besoins des citoyens et tous les employés saisonniers ou occasionnels ainsi qu'à monsieur Aurel Bergeron et son équipe de pompiers volontaires qui font un excellent travail sans oublier bien sur tous les bénévoles.

Rénald Marier, maire

### **RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL**

#### **Salaire du maire :**

Rémunération : 7 566.60 \$

Allocation de dépenses : 3 795.24

#### **Salaire des conseillers :**

Rémunération : 2 522.16 \$

Allocation de dépenses : 1 260.84

#### **MRC de Charlevoix (maire):**

Rémunération : 4 160.16 \$

Allocation de dépenses : 2 080.08

### **Liste des contrats octroyés de 25 000 \$ et plus au 31 octobre 2015**

Gestions des matières résiduelles (MRC de Charlevoix :	90 177 \$
Compass Minéraux (SIFTO) :	34 110
Ministre des finances (Sûreté du Québec) :	89 172
BMQ :	25 829
Pavage Rolland Fortier inc. :	72 132
LES ENTREPRISES JOCELYN HARVEY INC.	145 032

### **Liste des contrats de plus de 2 000 \$ et totalisant plus de 25 000 \$**

Hydro-Québec	38 060 \$
Les Huiles Desroches :	33 228
MRC de Charlevoix :	106 794

#### **7- DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS**

---

Le conseil municipal prend acte du dépôt par la directrice générale et secrétaire-trésorière des états comparatifs des activités financières pour les périodes finissant le 31 octobre 2014 et le 31 octobre 2015.

#### **8- DÉPÔT DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES**

---

La directrice générale a déposée les déclarations d'intérêts pécuniaires de tous les membres du conseil, tel que le prévoit la loi.

2015-11-06

#### **9- ADOPTION DU RÈGLEMENT # 402**

---

**RÉSOLUTION ADOPTANT LE RÈGLEMENT 402 INTITULÉ « RÈGLEMENT NUMÉRO 402 AYANT POUR OBJET DE DÉCRÉTER L'OUVERTURE DE NOUVELLES RUES PUBLIQUES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE PAROISSE DE SAINT-HILARION ET DE LES VERBALISER »**

---

Il est proposé par Steeve Tremblay, appuyé par Charles-Henri Gagné et résolu à l'unanimité :

**QUE** le règlement numéro 402 intitulé « Règlement numéro 402 ayant pour objet de décréter l'ouverture de nouvelles rues publiques sur le territoire de la municipalité de Paroisse de Saint-Hilarion et de les verbaliser » est adopté et entrera en vigueur conformément à la loi.

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE CHARLEVOIX  
MUNICIPALITÉ DE PAROISSE DE SAINT-HILARION**

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal de Paroisse de Saint-Hilarion tenue ce, 9<sup>ième</sup> jour de novembre 2015, à 19h30 à l'endroit habituel des sessions du conseil à laquelle il y avait quorum sous la présidence de monsieur le maire Rénaud Marier.

Présents :

Stella Tremblay

Matthieu Girard

Réjean Tremblay

Charles-Henri Gagné

Benoît Bradet

Steeve Tremblay

### **Règlement numéro 402**

---

**Règlement numéro 402 ayant pour objet de décréter l'ouverture de nouvelles rues publiques sur le territoire de la municipalité de Paroisse de Saint-Hilarion et de les verbaliser**

---

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Paroisse de Saint-Hilarion est régie par les dispositions du Code municipal du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité détient des pouvoirs discrétionnaires de décréter toute nouvelle rue ainsi que ceux d'y donner des services municipaux, le tout dans l'intérêt de la collectivité;

**CONSIDÉRANT QU'UN** avis de présentation du présent règlement a préalablement été donné par ce conseil à la séance ordinaire tenue le 13 octobre 2015;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Steeve Tremblay appuyé par Charles Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents :

Qu'un règlement de ce conseil portant le numéro 402 soit et est adopté et ce conseil ordonne et statue comme suit :

#### **Article 1        Préambule**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

#### **Article 2        Titre du règlement**

Le présent règlement porte le titre de:« Règlement décrétant l'ouverture de nouvelles rues sur le territoire de la municipalité de Paroisse de Saint-Hilarion et de les verbaliser» et ces nouvelles rues porteront les noms suivants :

Rue de la Montagne

Rue des Bouleaux

Rue des Saules

### **Article 3 Rues**

Il est ordonné, décrété l'ouverture de nouvelles rues publiques sur le territoire de la municipalité de Paroisse de Saint-Hilarion;

Les rues sont ouvertes à toute circulation.

### **Article 4 Plan de subdivision officiel**

Le plan de subdivision officiel et les descriptions techniques sont annexés au susdit règlement pour en faire partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

Tel que décrit au plan de Tremblay & Fortin, arpenteurs-géomètres dossier : 99-699 et minute:768;

### **Article 5 Ouverture**

L'ouverture des nouvelles rues publiques portent les noms de :

Rue de la Montagne  
Rue des Bouleaux  
Rue des Saules

### **Article 6 Entrée en vigueur**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

**Adopté à Saint-Hilarion, ce 9<sup>ième</sup> jour de novembre 2015**

\_\_\_\_\_  
**Rénald Marier, maire**

\_\_\_\_\_  
**Madeleine Tremblay, d.g. et sec.-tres.**

(Le conseil ayant reçu le dit règlement au moins 2 jours avant la tenue de la séance, renonce à la lecture du dit règlement)

2015-11-07

### **10- ENGAGEMENT DE MADAME NADINE PERRON**

\_\_\_\_\_  
**CONSIDÉRANT QUE** madame Nadine Perron avait été embauchée pour une période de probation de six(6) mois au poste de secrétaire administrative et que la période de probation est terminée;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal désire embaucher madame Perron en permanence à l'année étant satisfait de ses services;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Matthieu Girard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** la municipalité de Paroisse de Saint-Hilarion signera une entente avec madame Nadine Perron incluant les conditions et les avantages rattachés à l'emploi.



**QUE** monsieur le maire Réналd Marier et la directrice générale madame Madeleine Tremblay sont tous deux autorisés cette entente.

2015-11-08

**11- ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES POUR L'ANNÉE 2016**

---

**CONSIDÉRANT QUE** conformément à l'article 148 du *Code municipal du Québec* ou 319 de la *Loi sur les cités et les villes*) prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier des séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chaque séance;

**EN CONSÉQUENCE**, Il est proposé par monsieur Stella Tremblay et résolu à la majorité des membres présents :

**QUE** le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2016. Ces séances se tiendront le deuxième lundi de chaque mois mais la séance de janvier se tiendra exceptionnellement le troisième lundi du mois et se tiendront à 19h30.

**CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2016**

18 janvier 2016	11 juillet 2016
08 février 2016	08 août 2016
14 mars 2016	12 septembre 2016
11 avril 2016	11 octobre 2016 (mardi)
09 mai 2016	14 novembre 2016
13 juin 2016	12 décembre 2016

**QUE** le calendrier des séances pour l'année 2016 suivant est adopté.

**QU'UN** avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

2015-11-09

**12- ACCEPTATION DE LA SOUMISSION POUR ÉCHANTILLONNAGE ET CARACTÉRISATION DES BOUES**

---

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Paroisse de Saint-Hilarion doit faire la vidange des boues à l'usine des eaux usées au printemps;

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux d'échantillonnage de caractérisation sont nécessaires avant de faire la vidange;

**CONSIDÉRANT QUE** l'ingénieur de la MRC de Charlevoix madame Stéphanie Pelletier a fait une demande de soumission sur invitation à deux soumissionnaires suivants :

**Solution 3R** et dont le tarif s'élève à 3 332.50 \$ plus taxes

**ENVCONSULTANTS** dont le tarif s'élève à 4 250.00 \$ plus taxes

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Réjean Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil municipal de Saint-Hilarion accepte la soumission de **Solution 3R** au tarif de 3 332.50 \$ plus taxes aux conditions décrites dans sa soumission.

2015-11-10

**13- ACCEPTATION DU NOUVEAU TRAJET POUR LES QUADS**

---

**CONSIDÉRANT QUE** le Club VTT du Grand Charlevoix doit changer de trajet, suite à une cancellation d'une partie du trajet pour se rendre à la route 138 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le nouveau trajet est de passer sur le chemin Cartier nord à partir de la coulée venant du 4<sup>e</sup> rang ouest, tel que démontré au plan fourni par monsieur Michel Girard, président, du Club VTT du Grand Charlevoix jusqu'à l'entreprise de Chevrons Charlevoix et de reprendre le sentier déjà existant qui mène à la route 138;

**CONSIDÉRANT QU'UN** conseiller est en désaccord avec ce trajet, monsieur le maire demande le vote;

Cinq conseillers POUR et un CONTRE.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Matthieu Girard et résolu à la majorité des conseillers présents :

**QUE** la municipalité autorise le nouveau trajet, soit de passer en bordure du chemin Cartier nord et traverser le chemin à l'entreprise de Chevrons Charlevoix;

**QUE** la municipalité de Paroisse de Saint-Hilarion autorise le trajet pour un an et se renouvellera automatiquement à chaque année, si il n'y a aucune objection de la part des résidents de ce chemin;

**QUE** la municipalité peut annuler l'autorisation en tout temps.

2015-11-11

**14- SUBVENTION NAISSANCE**

---

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a reçu une demande de subvention pour naissance de Nadia Duguay-Lemay et Israël Dufour (Raphaëlle Dufour);

**CONSIDÉRANT QUE** la Politique familiale de la municipalité de Paroisse de Saint-Hilarion prévoit un montant de 100.00\$ par nouveau-né;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Charles-Henri Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil municipal accorde un montant de 100.00 \$ pour cette famille.

2015-11-12

**15- ENGAGEMENT DES EMPLOYÉS POUR LA PATINOIRE**

---

Il est proposé par Benoît Bradet et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil engage Hugues Simard et Annick Tremblay pour s'occuper de la patinoire selon l'horaire établi au salaire minimum (10.55\$/heure).

2015-11-13

**16- ENGAGEMENT D'UN EMPLOYÉ POUR LE REFUGE**

---

Il est proposé par Charles-Henri Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil engage monsieur Guy Jean pour s'occuper du refuge (ski et raquette) à raison de 2 heures par jour, 7 jours par semaine, au salaire minimum (10.55\$/heure).

2015-11-14

**17- ENTRETIEN DE PISTES DE SKI DE FOND**

---

Il est proposé par Steeve Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** la municipalité de Paroisse de Saint-Hilarion accepte de louer l'équipement de monsieur Guy Perron pour l'entretien des pistes de ski de fond au même montant que l'a passé soit 4 700 \$ pour l'hiver 2015-2016.

2015-11-15

**18- DEMANDE DE L'OPP**

---

Il est proposé par monsieur Benoît Bradet et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil municipal de Saint-Hilarion accorde un montant de 150.00\$ à l'Organisme de Participation de parents (OPP) de l'École Marie-Reine de Saint-Hilarion pour l'année scolaire 2015-2016.

2015-11-16

**19- FORMATION WEB DE PG SOLUTIONS POUR NATHALIE LAVOIE**

---

**CONSIDÉRANT QUE** PG Solutions offre une Formation WEB concernant la nouvelle génération pour la migration progressive de notre suite AccèsCité Finances-Mégagest au coût de 195.00 \$ le 18 novembre prochain;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Charles-Henri Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil municipal autorise madame Nathalie Lavoie à s'inscrire à cette formation au coût de 195.00 plus taxes.

2015-11-17

**20- ACCEPTATION POUR DÉPENSES DE L'ENTREPÔT DU GARAGE**

---

**CONSIDÉRANT QU'**il y a eu des dépenses pour 3 797.95 \$ pour l'entrepôt du garage municipal;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Réjean Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil municipal accepte les dépenses au montant de 3 797.95 \$.

## 21- RAPPORT DES TAXES IMPAYÉES

---

La directrice générale et secrétaire-trésorière informe les membres du conseil que le montant de taxes échues est de 73 016.45\$ selon l'analyse des comptes à recevoir en date du 9 novembre 2015.

2015-11-18

## 22- NOMMER UN RESPONSABLE POUR LA POLITIQUE FAMILIALE

---

**CONSIDÉRANT QUE** madame Stella Tremblay est intéressée à être responsable pour la Municipalité de la Politique familiale;

**CONSIDÉRANT QUE** madame Nadine Perron a déjà commencé à travailler sur la Politique familiale ayant été nommée par les membres du conseil municipal pour assister à la première rencontre étant donné qu'il n'y avait pas de responsable à ce moment-là;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Benoît Bradet et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** la municipalité de Paroisse de Saint-Hilarion nomme madame Stella Tremblay responsable de la Politique familiale et que madame Nadine Perron continuera également avec madame Tremblay à assister aux rencontres et que les frais de déplacement seront remboursés.

2015-11-19

## 23- ACCEPTATION DE LA SOUMISSION POUR LE PLAN D'INTERVENTION (PI)

---

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Paroisse de Saint-Hilarion doit procéder à la réalisation d'un nouveau Plan d'intervention (PI) municipal pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées- TECQ (2015-2018);

**CONSIDÉRANT QU'**une demande d'Appel d'offres a été faite sur invitation à deux soumissionnaires dont les suivants :

Tetra Tech QI inc. : 12 500 \$ plus taxes

Roche ltee, Groupe-conseil : 18 300 \$ plus taxes

**CONSIDÉRANT QUE** Tetra Tech QI inc. est le plus bas soumissionnaire et conforme;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Réjean Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil municipal mandate Tetra Tech QI inc. au montant de 12 500 \$ plus taxes applicables pour la réalisation d'un Plan d'intervention;

**QUE** le Plan d'intervention (PI) devra être réalisé en conformité avec les exigences requises dans le Guide d'élaboration d'un plan pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées- Novembre 2013 rédigé par le MAMOT (ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire) tel que décrit dans l'offre de service réf : 29994TT;

2015-11-20

**24- DEMANDE DE MONCHARLEVOIX.NET**

---

**CONSIDÉRANT QUE** dans la demande de MONCHARLEVOIX.NET, il y avait l'autorisation d'intégrer le lien de notre site internet;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Charles-Henri Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil municipal autorise MONCHARLEVOIX.NET d'intégrer le lien de notre site internet.

2015-11-21

**25- DEMANDE DE COMMANDITE OPÉRATION NEZ ROUGE**

---

**CONSIDÉRANT** la demande de commandite pour Opération Nez rouge Charlevoix-ouest qui est de retour pour une 32<sup>e</sup> édition;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Réjean Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil municipal de Saint-Hilarion accepte d'appuyer Opération Nez rouge Charlevoix-ouest en fournissant un lunch aux bénévoles pour un montant de 125.00 \$ environ.

2015-11-22

**26- PARTY DE NOËL**

---

**CONSIDÉRANT QU'À** chaque année la municipalité de Paroisse de Saint-Hilarion organise une rencontre sociale (Party de Noël) avec les employés municipaux incluant les pompiers volontaires;

**CONSIDÉRANT QUE** ceux et celles qui désirent que les conjoints et conjointes les accompagnent ils devront déboursier le coût du repas;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mathieu Girard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le Party de Noël se fera aux Loisirs St-Hilarion inc. le 12 décembre 2015 et qui débutera à 17h.

2015-11-23

**27- INSTALLATION D'UNE BORNE DE RECHARGE RÉGULIÈRE**

---

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix a un projet d'installation de six (6) bornes de recharges régulières, soit une dans chaque municipalité de la MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC paierait la moitié des bornes de recharge régulières (50-50) avec les municipalités.

**CONSIDÉRANT QUE** le coût pour chaque municipalité est de 3 150 \$. Les revenus seront aussi partagés 50-50;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Matthieu Girard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil municipal accepte de participer au projet d'installer une borne de recharge régulière et de payer les frais de 3 150 \$ en 2015.

2015-11-24

**28- PAIEMENT FINAL POUR L'ENTREPRISE JOCELYN HARVEY INC.**

---

**CONSIDÉRANT QUE** l'Entreprise JOCELYN HARVEY INC. a terminé les travaux de remplacement d'un tuyau d'égout du chemin Principal à la route 138;

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons reçu les documents de conformité;

**CONSIDÉRANT QUE** madame Stéphanie Pelletier, ingénieure de la MRC de Charlevoix nous confirme que l'on peut faire le paiement final;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Réjean Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil municipal autorise le paiement final à l'entreprise JOCELYN HARVEY ENTREPRENEUR INC. pour un montant de 8 057.60 \$.

2015-11-25

**29- FACTURE DE DDA SPORT**

---

**CONSIDÉRANT QUE** la responsable du Comité de soccer a fait une demande à la Fondation Bon Départ Canadian Tire pour de l'équipement de soccer pour deux groupes d'âge soit le 7-8 ans et les 9-10;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande a été acceptée pour les deux équipes soit des uniformes complets (gilet, short et bas de soccer) commandée chez DDA Sports;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité recevra une aide financière de la Fondation équivalent au montant de la facture reçue de DDA Sports de 1195.28\$ incluant les taxes;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Benoît Bradet et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil autorise le paiement de la facture à DDA Sports au montant de 1195.28\$ incluant les taxes à la réception de l'aide financière de la Fondation Bon Départ Canadian Tire;

2015-11-26

**30- VŒUX DES FÊTES**

---

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Paroisse de Saint-Hilarion désire faire une publicité à la radio CIHO MF de Charlevoix pour les vœux du temps des fêtes pour la proposition no 1 au coût de 128 \$ plus les taxes applicables;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Charles-Henri Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil municipal accepte la proposition #1 de la radio CIHO FM de Charlevoix au montant de 128 \$ plus taxes applicables.

2015-11-27

**31- ACCEPTATION DES CONDITIONS PARTICULIÈRES DU RENOUELEMENT D'ASSURANCE POUR 2016**

---

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale a informé des conditions particulières du renouvellement aux membres du conseil pour l'année 2016 et qu'ils sont d'accord à ne rien modifier pour le moment sauf les équipements à laquelle ils sont trop élevés;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Benoît Bradet et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil municipal accepte le contrat tel quel et autorise la directrice générale à signer le contrat d'assurances.

**32- COURRIER**

---

- Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) dossier # 410316 / MRC de Charlevoix;
- Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) dossier # 383478;
- MRC de Charlevoix : Résolution 8.4- Garantie d'approvisionnement pour Produits forestiers Résolu (Scierie de Saint-Hilarion) : Appui de la MRC de Charlevoix;
- Table de concertation sur les paysages des MRC de La Côte-de-Beaupré, Charlevoix et Charlevoix-est : Document *Guide de conception de haltes du paysage*;

2015-11-28

**32.1- DEMANDE DE GARANTIE D'APPROVISIONNEMENT POUR PRODUITS FORESTIERS RÉSOLU (SCIERIE DE SAINT-HILARION)**

---

**ATTENDU QUE** la loi sur l'aménagement durable du territoire forestier prévoit que la garantie d'approvisionnement confère à son bénéficiaire le droit d'acheter annuellement un volume de bois en provenance de territoires forestiers du domaine de l'État d'une ou plusieurs régions et ce, en vue d'approvisionner l'usine de transformation du bois pour laquelle cette garantie est accordée;

**ATTENDU QUE** contrairement à la majorité des usines de sciage au Québec qui ont 75 % de leur volume d'approvisionnement en bois de garantie, l'usine de sciage de Saint-Hilarion de Produits forestier Résolu ne l'a pas;

**ATTENDU QUE** pour assurer l'opération de l'usine de sciage de Saint-Hilarion sur une base annuelle, il faudrait à l'usine un approvisionnement en bois d'au moins 240 000 m<sup>3</sup>;

**ATTENDU QUE** les répercussions négatives de la situation précaire de l'usine de sciage de Saint-Hilarion sur la situation économique de Charlevoix;

**ATTENDU** les résolutions de notre MRC en appui, entre autres, aux demandes adressées par Produits forestiers Résolu au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs afin de garantir l'approvisionnement du bois requis pour assurer le bon fonctionnement des usines de Clermont et de Saint-Hilarion et ainsi conserver les emplois, les retombées économiques et l'expertise dans la région de Charlevoix et d'en assurer la pérennité de leur fonctionnement 12 mois par année;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Benoît Bradet et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** la municipalité de Paroisse de Saint-Hilarion réitère la demande au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, monsieur Laurent Lessard, de garantir l'approvisionnement de l'usine de sciage de Saint-Hilarion de Produits forestiers Résolu ;

**QU'UNE** copie de cette résolution soit transmise également à madame Caroline Simard, députée de Charlevoix-Côte-de-Beaupré.

### **33- AFFAIRES NOUVELLES**

---

**2015-11-30**

#### **33.1 RÉUNION POUR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À LA MRC DE CHARLEVOIX LE 8 DÉCEMBRE PROCHAIN**

---

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix tiendra une rencontre visant à discuter de certaines modifications du règlement de la qualité de vie le mardi 8 décembre prochain;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Matthieu Girard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil autorise la directrice-générale à assister à la rencontre du 8 décembre et que les frais de déplacement lui seront remboursés.

**2015-11-29**

#### **33.2- DEMANDE DE MONSIEUR GÉRALD PILOTE POUR FAIRE L'INSTALLATION D'UN PONCEAU SUR SON LOT 17-P, RANG 1**

---

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Gérald Pilote désire se faire une entrée sur son lot 17-P, rang 1 et installer un ponceau;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Réjean Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil municipal de Saint-Hilarion autorise monsieur Pilote à installer un ponceau à ses frais;

**QU'IL** devra communiquer avec le contremaître afin de l'informer de la grosseur du ponceau à installer.



**34.- PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

Une période de questions a été tenue.

**2015-11-31**

**35- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

---

La Levée de l'assemblée est proposée par Stella Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents. Il est 20 h 40.

---

**Renald Marier, maire**

---

**Madeleine Tremblay, d.g. et sec.-tres.**